

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 août 2020

DCM N° 20-08-27-10

Objet : Attribution de subventions pour des projets santé et handicap.

Rapporteur: M. KHALIFÉ

Dans le cadre du Contrat local de santé (CLS) du territoire messin 2017-2020 et de la politique inclusive de la ville, il est proposé de soutenir les projets qui présentent un intérêt public local et concourent à la prévention, à la promotion de la santé et à l'inclusion.

- Commencer la vie en bonne santé (axe 1 du CLS) :

Le Centre de renseignement et d'information – Bureau information jeunesse (CRI-BIJ) propose des interventions d'éducation pour la santé à destination des jeunes de 12 à 25 ans du territoire messin, animées à partir l'outil pédagogique "**Jeu santé et citoyenneté**" (fiche-action 18).

De plus, le CRI-BIJ renouvellera les actions de prévention des conduites à risques lors d'évènements réunissant les jeunes : "**Un été sans risques**", "**La rentrée sans risques**" et la **Journée mondiale de lutte contre le Sida** (fiche-action 14). Le coût total de ces projets s'élève à 28 100 €. Il est proposé de les financer à hauteur de 7 800 €, en complément de l'Agence Régionale de Santé et de la Région Grand Est.

- Prévenir et accompagner les maladies chroniques (axe 3 du CLS) :

L'AGORA souhaite reconduire l'action "**la Santé au quotidien**", programme d'actions santé à destination des habitants du quartier de Metz-Nord (fiche-action 28). La programmation s'est construite selon les besoins identifiés, en partenariat avec les acteurs locaux de santé médicale et environnementale. Le coût de la programmation 2020 s'élève à 32 400 €. Il est proposé de soutenir ce projet par le financement des actions d'activités physiques pour adultes et seniors à hauteur de 1 500 €, en complément de financements de l'Agence Régionale de Santé.

- Organiser l'accès aux soins et les parcours de santé (axe 6 du CLS) :

Les associations Club Sanzal et la **Société Française de la Croix Bleue** accompagnent les personnes volontaires dans leurs parcours de sevrage alcoolique et leurs familles, en complément et en soutien de la prise en charge médicale et sociale, par des permanences, des

visites à domicile et des groupes d'écoute et d'entraide. Il est proposé de continuer à soutenir ces deux associations à hauteur de 300 € pour le Club Sanzal et 700 € pour la Société Française de la Croix Bleue.

L'Association des donneurs de sang de l'agglomération messine favorise la promotion et l'organisation de dons de sang bénévoles. Il est proposé de poursuivre le soutien de ses actions à hauteur de 1 300 €.

Par ailleurs, au titre de la politique de soutien aux associations œuvrant pour l'inclusion des personnes en situation de handicap de la Ville de Metz, il est proposé de subventionner l'association **La Bibliothèque Sonore de Metz et de la Moselle** qui donne aux personnes dans l'incapacité de lire la possibilité d'écouter gratuitement des livres et des revues enregistrés par des bénévoles et favoriser la lecture des enfants dyslexiques avec des livres adaptés. Il est proposé d'aider cette association à hauteur de 400 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les demandes de subventions des associations,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2017 approuvant le Contrat local de santé du territoire messin signé par les partenaires le 9 novembre 2017,

VU le projet d'avenant n°6 à la convention d'objectifs et de moyens 2019-2021 entre la Ville de Metz et l'association CRI-BIJ,

CONSIDERANT l'intérêt public des projets proposés en faveur des messins dans les domaines de la promotion de la santé et du handicap,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Montant TTC
Centre de renseignement et d'information – Bureau information jeunesse	7 800 €
ACS AGORA	1 500 €
Club Sanzal	300 €
Société Française de la Croix Bleue	700 €
Association des donneurs de sang de l'agglomération messine	1 300 €
Association Bibliothèque Sonore de Metz et de la Moselle	400 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Khalifé KHALIFÉ

Service à l'origine de la DCM : Mission Ville pour tous, seniors, santé et handicap
Commissions : Commission Cohésion Sociale
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 47 Absents : 8 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ